

LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ALEC DU PAYS DE RENNES

Pour les interventions en matière de communication

La sensibilisation et la pédagogie sont au cœur de la raison d'être de l'ALEC.

C'est pourquoi nous avons plusieurs chargées de communication. Leurs compétences sont là pour vous aider à sensibiliser et accompagner vos publics cibles pour mieux prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques.

DEUX MODES D'INTERVENTION POSSIBLES

L'ALEC EST SUBVENTIONNÉE

L'ALEC est à l'initiative d'une réalisation, en lien avec sa raison d'être associative. Pour le partenaire qui la finance, cette réalisation entre en résonance avec son projet politique. C'est pour cela qu'elle la subventionne.

L'ALEC RÉALISE UNE PRESTATION SUR DEMANDE D'UN PARTENAIRE

L'ALEC peut répondre au projet précis d'un partenaire s'il est lié à des questions techniques et pédagogiques sur lesquelles elle travaille par ailleurs.

DES COÛTS DIFFÉRENTS

LE PARTENAIRE SUBVENTIONNE L'ALEC SUR LA BASE D'UN COÛT JOUR DE 550 €

Lorsque le projet est d'initiative associative, il n'entre pas dans le champ concurrentiel. L'ALEC déduit les subventions de fonctionnement qu'elle reçoit de certaines collectivités pour calculer son coût jour.

LE PARTENAIRE PAIE L'ALEC SUR LA BASE D'UN COÛT JOUR DE 600 €

Lorsque le projet répond à la commande d'un partenaire, il entre dans le champ concurrentiel. Pour ne pas fausser la concurrence, l'ALEC calcule son coût jour hors subvention de fonctionnement.

UNE FISCALITÉ DIFFÉRENTE

LA SUBVENTION VERSÉE À L'ALEC EST NETTE DE TAXE

Lorsque le projet est d'initiative associative, il n'entre pas dans le champ concurrentiel. Il n'est donc pas soumis à TVA.

LA PRESTATION RÉALISÉE PAR L'ALEC EST SOUMISE À TVA (POUR UN COÛT JOUR DE 600 € HT, LE PARTENAIRE PAIE 720 € TTC)

Lorsque le projet répond à une commande d'un partenaire, il entre dans le champ concurrentiel. Il est donc soumis à TVA.

DES MODES DE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNELS DIFFÉRENTS

LORSQUE LE PROJET EST D'INITIATIVE ASSOCIATIVE,
L'ALEC RÉALISE UN BRIEF AVEC LE PARTENAIRE
AVANT DE SE LANCER DANS SA PRODUCTION

Le brief permet de s'assurer que ce que l'ALEC propose répond aux enjeux du territoire et entre en complémentarité voire en synergies avec d'autres productions proposées localement.

Il permet de préciser en amont la stratégie de communication à entreprendre et ainsi de gagner en efficacité.

LORSQUE LE PARTENAIRE COMMANDE UNE
PRESTATION, IL DÉFINIT UN CAHIER DES CHARGES
PRÉCIS. L'ALEC RÉALISE SA PRODUCTION EN SE
BASANT SUR CE DERNIER
ET FOURNIT UN BAT POUR VALIDATION

Le cahier des charges est indispensable pour un travail efficace qui réponde aux attentes du partenaire.

DES CHOIX GRAPHIQUES DIFFÉRENTS

LORSQUE LE PROJET EST D'INITIATIVE ASSOCIATIVE,
L'ALEC FAIT DES CHOIX GRAPHIQUES
EN COHÉRENCE AVEC SON PROJET

L'ambiance graphique d'un support de communication sert les cibles et objectifs visés. Lorsque le projet est d'initiative associative, l'ALEC fait des choix graphiques en cohérence avec ses objectifs en tenant compte des éléments de cadrage définis avec le partenaire dans le cadre du brief mentionné ci-dessus.

LORSQU'UN PARTENAIRE COMMANDE UNE
PRESTATION, L'ALEC APPLIQUE LA CHARTE
GRAPHIQUE DE CELUI-CI

La charte graphique d'une structure est importante pour renvoyer une cohérence dans ses différents supports de communication. Lorsqu'il s'agit d'une prestation répondant à une commande, l'ALEC applique la charte graphique et/ou les exigences graphiques du partenaire (celles-ci sont précisées dans le cahier des charges).



L'Agence de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes

**ENERGIE ET CLIMAT : AGIR ENSEMBLE
POUR MIEUX VIVRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN !**

www.alec-rennes.org